

Affaire suivie par : Corinne Geysson  
Tél : 05 53 02 24 05  
Fax : 05 53 02 24 34  
Courriel : [corinne.geysson@dordogne.gouv.fr](mailto:corinne.geysson@dordogne.gouv.fr)

Périgueux, le 6 octobre 2020

Le préfet de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

**Objet :** Appel à projets local 2020-2021 à destination des structures locales engagées contre le racisme, l'antisémitisme, la haine et les discriminations anti-LGBT

**P.J. :** - Fiche « comment déposer un dossier de candidature » (annexe 1).  
- Imprimé CERFA n° 12156\*03 ou \*05 (annexe 2).

La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) soutient et encourage les initiatives de la société civile engagée contre les haines et les discriminations. En 2020, la DILCRAH a financé plus de 890 projets qui ont permis de mener des actions dans tous les territoires métropolitains et ultra-marins. Ces initiatives sont venues compléter la mobilisation et l'action des services de l'État et des collectivités territoriales contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations anti-LGBT.

Fort du succès rencontré lors des précédentes éditions, la DILCRAH a souhaité renouveler le dispositif. Ce nouvel appel à projets permettra de promouvoir des actions citoyennes liées à l'éducation, la prévention, la formation et l'aide aux victimes, ainsi que des actions de communication et d'organiser des événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

### **I - QUI PEUT CANDIDATER ?**

Cet appel à projets s'adresse d'abord aux structures dont l'objet principal est de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations anti-LGBT, et/ou de promouvoir les valeurs de la République, et/ou de mener une action éducative et pédagogique. Elles peuvent être constituées de professionnels et/ou de bénévoles, de type associatif ou non. Peuvent donc candidater les associations loi 1901, les établissements culturels, les établissements scolaires et universitaires.

.../...



Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative  
24024 Périgueux cedex  
Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



web

## **II - QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?**

Cet appel à projets a pour but de soutenir les actions à portée territoriale qui s'inscrivent dans les objectifs du «plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020» et du «plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023» librement consultables et téléchargeables sur le site de la Dilcrah : <https://www.gouvernement.fr/documents-dilcra>

Sont ainsi éligibles des projets qui visent notamment à la réalisation de l'un ou plusieurs de ces objectifs :

- la connaissance de l'autre, l'engagement citoyen et le bien-vivre ensemble, la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, par des actions à destination des jeunes, sur et hors temps scolaire,
- la production de ressources et de contre-discours en ligne ainsi que le développement du signalement des discours de haine sur internet,
- le soutien à des projets citoyens liés à l'information, la prévention, la formation et l'aide aux victimes, ainsi que les actions de communication et l'organisation d'évènements contre la haine et les discriminations anti-LGBT,
- la valorisation des lieux d'histoire et de mémoire,
- l'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et/ou les discriminations anti-LGBT,
- le développement de mesures de responsabilisation,
- l'accompagnement des victimes de racisme, d'antisémitisme et/ou de discriminations anti-LGBT,
- la participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme de mars 2021,
- la participation aux évènements qui se dérouleront autour de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai et des Marches des Fiertés LGBT.

## **III - QUELS PROJETS SERONT REJETÉS ?**

Ne seront pas retenus les projets trop généraux ou ne faisant pas de lien concret et direct avec la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine et/ou les discriminations anti-LGBT (généralités sur «la citoyenneté», «le vivre-ensemble», «les valeurs» comme par exemple : «les valeurs du sport», projet portant exclusivement sur l'égalité femmes-hommes, la radicalisation, etc).

## **IV - COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉES LES CANDIDATURES ?**

Les candidatures font d'abord l'objet d'une instruction et d'une pré-sélection locale puis la DILCRAH procède, nationalement, à l'étude finale des projets et décide du montant de la subvention allouée pour chaque dossier retenu. Elle s'assure notamment du respect des objectifs précédemment cités et de l'équité territoriale.

## **V - QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES LAURÉATS ?**

Les lauréats s'engagent à mettre en œuvre leur projet dans le courant de l'année 2021.

Les lauréats s'engagent à respecter les valeurs de la République.

Les lauréats doivent apposer le logo de la DILCRAH sur tous les supports de communication relatifs à l'action financée.

.../...



Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative  
24024 Périgueux cedex  
Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



web

Les lauréats s'engagent à rendre compte de leur action :

- Se renseigner dans le répertoire des partenaires de la DILCRAH accessible à l'adresse suivante : <https://www.dilcrah.fr/directory/add-directory-listing/>
- Inscrire leurs événements dans l'agenda des partenaires de la DILCRAH accessible à l'adresse suivante : <https://www.dilcrah.fr/agenda/>

#### **VI - QUEL DÉLAI POUR DÉPOSER SON DOSSIER ?**

L'ensemble des documents (information et dossier de candidature) sont accessibles et téléchargeables en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Dordogne : <http://dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/FIPDR-DILCRAH>

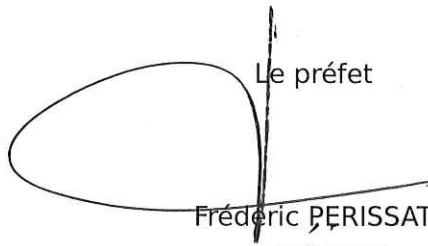
Les dossiers de demande de subvention, dûment complétés et accompagnés des justificatifs nécessaires sont à envoyer par courrier ou par courriel à l'adresse suivante pour le :

**Lundi 02 novembre 2020 (délai de rigueur – cachet de la poste faisant foi)**

Préfecture de la Dordogne  
Direction des sécurités – Bureau sécurité publique  
Cité Administrative  
24024 Périgueux Cedex

Mme Corinne GEYSSON ☎ 05.53.02.24.05  
[pref-cabinet-fipd@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-fipd@dordogne.gouv.fr)

Le bureau de la sécurité publique de mon cabinet se tient à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Le préfet  
  
Frédéric PÉRISAT



Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative  
24024 Périgueux cedex  
Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



web

